

**ALLOCATION R.M.E.  
(Revenu Minimum Etudiants)**

Le dispositif « **REVENU MINIMUM ETUDIANT** » est reconduit pour l'année universitaire **2011/2012**.

LES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION R.M.E.



Pour bénéficier de l'allocation « Revenu Minimum Etudiant », les étudiants doivent répondre aux conditions suivantes :

- **Etre inscrit dans l'Enseignement Supérieur (post-baccalauréat).**
- **Justifier de trois années d'inscription au rôle de la taxe d'habitation sur GRANDE-SYNTHE.**
- **Etre âgé de moins de 25 ans.**
- **En cas de triplement, le R.M.E. n'est pas attribué.**

CONDITIONS D'OCTROI DE L'ALLOCATION R.M.E.



- **Les dossiers sont constitués sur rendez-vous  
(☎ 03-28-23-66-27 )**
- **Dès le 4 juillet 2011 et ce, jusqu'au 16 décembre 2011.**

AU DELA DE CETTE DATE AUCUN DOSSIER NE SERA INSTRUIT

- La présence de l'étudiant est **indispensable** pour la signature de la convention.
- Tout dossier incomplet à la date du **31 janvier 2012** sera classé sans suite.
- *Les dossiers peuvent être révisés jusqu'au 31 mars 2012 en cas de **changement IMPORTANT de situation** dans l'année en cours, et sous présentation de justificatifs.*

## L'ALLOCATION R.M.E.



L'allocation « Revenu Minimum Etudiant » est une **ALLOCATION dite DIFFERENTIELLE**. Elle est versée aux étudiants Grand-Synthois, **dont les ressources n'atteignent pas le niveau du « REVENU MINIMUM ETUDIANT »** (montant moyen des dépenses mensuelles auxquelles doit faire face tout étudiant selon le lieu de ses études).

### **Si l'étudiant peut bénéficier d'une allocation, celle-ci varie de :**

153 € à 610 € par an pour des études suivies sur l'agglomération dunkerquoise.

382 € à 1.372 € par an pour des études suivies dans la Région Nord Pas-de-Calais et la Belgique.

458 € à 1794 € par an pour des études suivies Hors Région Nord Pas-de-Calais et Belgique.

## LA BONIFICATION DE L'ALLOCATION R.M.E.



Une bonification peut être accordée au montant de l'allocation différentielle pour les familles composées de plusieurs étudiants à **condition que tous les étudiants de la famille instruisent un dossier de demande d'allocation « R.M.E. » pour la même année universitaire** et que dans le calcul la participation familiale est égale à zéro.

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

## POUR LA PREMIÈRE DEMANDE D'ALLOCATION

### Dossier ETUDIANT



- 1 photo d'identité
- Avis conditionnel de bourse du C.R.O.U.S. (*même en cas de rejet*)
- Avis définitif de bourse du C.R.O.U.S (*même en cas de rejet*)
- Autres bourses (*même en cas de rejet*)
- Un relevé d'identité bancaire
- Relevé de notes du baccalauréat et du diplôme du baccalauréat
- Le relevé de notes de juin et le cas échéant, le diplôme obtenu l'année précédente
- Carte d'étudiant
- Certificat d'inscription



### Dossier FAMILLE

- Avis d'imposition ou de non-imposition sur les Revenus 2009
- Taxe d'habitation de l'année 2008
- Taxe d'habitation de l'année 2009
- Taxe d'habitation de l'année 2010
- 2 derniers bulletins de salaires ou de retraites, ou attestations "Assedic" des parents.**
- Justificatif daté de moins de 3 mois des prestations familiales (C.A.F.)
- Le justificatif ci-joint attestant les personnes à charge au foyer (**page 5**).

## POUR UN RENOUVELLEMENT D'ALLOCATION

### Dossier ETUDIANT



- 1 photo d'identité
- Avis conditionnel de bourse du C.R.O.U.S. (*même en cas de rejet*)
- Avis définitif de bourse du C.R.O.U.S (*même en cas de rejet*)
- Autres bourses (*même en cas de rejet*)
- Un relevé d'identité bancaire
- Le relevé de notes de juin et le cas échéant, le diplôme obtenu l'année précédente
- Carte d'étudiant
- Certificat d'inscription

### Dossier FAMILLE



- Avis d'imposition ou de non-imposition sur les Revenus 2009
- Taxe d'habitation de l'année 2010
- 2** derniers bulletins de salaires ou de retraites, ou attestations "Assedic" **des parents.**
- Justificatif daté de moins de 3 mois des prestations familiales (C.A.F.)
- Le justificatif ci-joint attestant les personnes à charge au foyer (**page 5**).

**JUSTIFICATIF attestant les personnes à charges au Foyer  
(parents et enfants)**

**Ne sont pas considérés à charge :**

- Les enfants de plus de 25 ans
- Les enfants de moins de 25 ans avec des ressources propres

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Activité *</b>

**\* Activité :**

- Indiquer la catégorie socioprofessionnelle de vos parents
- Indiquer le niveau scolaire de vos frères et sœurs :
  - ❖ Etudiant
  - ❖ Lycéen
  - ❖ Collégien
  - ❖ Ecolier (maternelle ou primaire).

**Date et signature de l'étudiant :**